



CANADA

DECLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

OTTAWA - CANADA

No. 67/2

RÉSUMÉ D'UNE DÉCLARATION

SUR LE VIETNAM FAITE PAR M. PAUL MARTIN,

SECRETARE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À LA CHAMBRE DES COMMUNES, LE 13 FÉVRIER 1967

1	
2	TEB
3	
4	W
5	
6	W
7	
8	
9	
10	W
	eps

Au cours d'un débat tenu à la Chambre des communes le 13 février, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a fait une déclaration sur la politique du Gouvernement canadien au sujet du conflit au Vietnam. M. Martin a d'abord fait observer que l'objectif de la politique du Gouvernement canadien était de découvrir les moyens par lesquels le Canada pourrait utilement contribuer avec d'autres pays à mettre fin à la guerre au Vietnam. Il a invité les personnes qui le critiquaient au Parlement ou ailleurs au Canada à comprendre les circonstances dans lesquelles doit être conduite la politique étrangère; dans les affaires de négociations, a souligné M. Martin, particulièrement lorsqu'il s'agit de problèmes de guerre et de paix, on ne doit pas s'attendre à ce que le Gouvernement fasse à chaque occasion des révélations qui ne sont pas dans le meilleur intérêt des objectifs que chacun envisage. M. Martin a donc prié les partisans de l'activisme politique de réfléchir sur les conséquences pratiques de certaines de leurs propositions.

Examinant la question des bombardements du Vietnam du Nord, M. Martin a dit: "Je le répète, c'est peut-être là la clé du problème. En tout cas, je suis persuadé que si ce n'est pas l'élément essentiel de ce casse-tête politico-militaire, c'est sans aucun doute un de ses facteurs les plus importants. D'autres considérations entrent en jeu. J'ai bon espoir que les bombardements cesseront, mais je n'en estime pas moins que d'autres mesures et d'autres engagements devront être pris dans le cadre général d'une solution pacifique. Tant que ce qu'on a appelé la diplomatie discrète n'apportera pas une vague ébauche de solution, il est peu probable que les bombardements cessent au Vietnam pendant une longue période de temps, sur une simple instance ou un simple appel de la part du Gouvernement canadien, peu importe ce qu'un Canadien ou un membre du gouvernement pense de cet aspect de la politique américaine.

Si nos déclarations publiques, fussent-elles largement acclamées à la Chambre et à travers le pays, avaient pour effet de fermer les portes

au lieu de les ouvrir, de clore des dialogues potentiellement utiles, au lieu de favoriser et de stimuler les échanges de vues confidentiels, n'iraient-elles pas tout à fait à l'encontre du but que nous poursuivons? Si l'on prend tous les facteurs en considération, la préférence doit être donnée à une diplomatie discrète.

Expliquant ce que le Canada tentait de faire, M. Martin a mentionné que le Canada, ayant accès à la fois aux États-Unis et au Nord-Vietnam, était bien placé pour sonder et analyser les positions des deux parties; le Canada, a-t-il ajouté, avait essayé de mettre au point des formules susceptibles de combler la brèche qui séparait les positions des deux adversaires, afin de rapprocher le problème du stade des négociations. Le Canada avait également suggéré de mettre les "bons offices" de la Commission internationale de Contrôle à la disposition des parties intéressées lorsque les circonstances sembleraient appropriées.

M. Martin a déclaré que la Commission internationale de contrôle ne serait peut-être pas, en fin de compte, l'instrument que l'on utiliserait pour faciliter un règlement; il incombait cependant au Canada de se tenir prêt à saisir la moindre occasion dans ce sens. Ajoutant que cette occasion n'était peut-être pas éloignée, il a exprimé l'opinion que certains facteurs de la situation actuelle devraient pousser l'Inde, la Pologne et le Canada (les trois nations représentées à la CIC) à reconnaître qu'elles peuvent avoir un rôle spécial à jouer à ce stade de l'évolution de la crise au Vietnam.

M. Martin a souligné le fait que l'autre voie de communication qui avait été dégagée par les deux missions Ronning de l'an dernier restait ouverte, et qu'il n'y avait aucune raison d'ajouter foi aux rumeurs selon lesquelles les services de M. Ronning ne seraient plus utilisés en raison de déclarations qu'il avait faites en exerçant son droit d'exprimer des opinions personnelles.

Le secrétaire d'État a ensuite précisé en sept points la position du Canada à l'égard du règlement du conflit vietnamien:

"Premièrement, d'après nous, le seul emploi de la force militaire n'est ni satisfaisant du point de vue pratique, ni souhaitable. Nous avons toujours clairement indiqué que le conflit devrait être réglé au moyen de négociations. Nous avons dit cela parce que, d'après nous, il est impossible de séparer la situation au Vietnam de la sécurité et de la stabilité de l'ensemble du Sud-Est asiatique. Nous n'avons pas été les seuls à le dire. Si un règlement doit offrir des perspectives raisonnables de stabilité à long terme dans cette région du Sud-Est asiatique, il faut qu'il tienne compte des intérêts des principaux pays intéressés, et, d'après moi, le seul emploi de la force militaire ne donnera pas ce résultat.

"Deuxièmement, la négociation de la paix devrait se fonder sur l'Accord de Genève. Sans préjuger les solutions ultimes, nous croyons que la première étape de tout règlement devra prévoir le retour à la situation antérieure. Par cela, nous voulons dire la situation qui devait découler de l'Accord de Genève de 1954 prévoyant un cessez-le-feu.

Sauf erreur, le gouvernement du Nord ne trouve rien à redire à cette position. Dans la pratique, cela veut dire le maintien du partage du Vietnam, ne serait-ce que pour permettre la guérison des plaies que les conflits du dernier quart de siècle ont ouvertes, ainsi que de nouvelles dispositions tendant à l'unification éventuelle du pays.

"Troisièmement, nous reconnaissons l'unité du peuple vietnamien. Nous ne voulons pas freiner l'unification du Vietnam. Nous nous devons de reconnaître, toutefois, que la division temporaire de ce pays reflète les réalités politiques de l'heure et qu'on ne peut y mettre fin par la force. C'est aux habitants des deux parties du Vietnam de décider quand et dans quelles conditions les préparatifs de réunification pourront commencer. Ce n'est pas une chose qu'on peut imposer au peuple vietnamien de l'extérieur ou sans tenir compte du droit à l'autodétermination qu'il doit exercer comme n'importe quel autre peuple.

"Quatrièmement tout règlement au Vietnam exigera une présence internationale. On admet, en général, que toutes les forces de l'extérieur devront se retirer des deux parties du Vietnam dès que les conditions le permettront. Cela répondrait aux termes de l'Accord de Genève. La même chose s'applique aux bases militaires au Vietnam.

"Il faudra sans doute que tout règlement conclu par les parties intéressées fasse l'objet d'une surveillance internationale pendant un certain temps afin de donner à chaque côté des garanties suffisantes que les termes du règlement seront appliqués équitablement. Nous n'avons aucune opinion bien arrêtée sur la forme que pourrait revêtir cette surveillance internationale.

"Si l'on décidait de confier aux trois puissances de l'actuelle Commission internationale de Contrôle le nouveau mandat élargi, je puis assurer la Chambre que le Canada n'hésitera pas à collaborer de tout coeur à la création d'une nouvelle force de contrôle. Il nous faudra dans ce cas envisager, à la lumière de notre expérience, les pouvoirs et les moyens à accorder à une telle force pour lui permettre de remplir son mandat avec efficacité et compte tenu des intérêts des parties.

"Cinquièmement, il revient, selon nous, au peuple vietnamien lui-même de choisir son propre avenir politique et la forme des institutions destinées à le régir. Nous voyons d'un bon oeil les efforts réalisés au Vietnam du Sud pour amener les conditions favorables à l'élection d'un gouvernement constitutionnel imbu des intérêts des citoyens du Sud. Sauf erreur, ces élections seront tenues cette année. Nous espérons qu'après la cessation des hostilités et le règlement du conflit actuel, toutes les couches de la population sud-vietnamienne seront appelées à participer équitablement, constitutionnellement et pacifiquement à la vie politique du Vietnam du Sud. A en croire la déclaration de M. Goldberg, la représentation du Vietcong au sein de cette nouvelle conférence ne poserait pas de problème insurmontable.

"Sixièmement, il y a, à notre avis, des avantages aux propositions en faveur de la neutralisation non seulement du Vietnam mais aussi de plusieurs autres pays du Sud-Est asiatique.

"Septièmement, nous estimons qu'au Sud-Est asiatique, comme dans d'autres régions du tiers monde, la stabilité et le progrès économique sont inséparables."

Passant à la question de la vente de matériel militaire canadien qui pourrait être acheminé vers le Vietnam, M. Martin s'est reporté à la déclaration faite par le premier ministre à la Chambre des communes le 18 janvier. Il a ajouté que le Gouvernement canadien n'autorise pas l'expédition directe d'armes vers un lieu où sévit la guerre.

Au terme de sa déclaration, M. Martin a communiqué à la Chambre la nouvelle que les États-Unis avaient repris leurs opérations contre les objectifs militaires du Nord-Vietnam. "En dépit de ces nouvelles que j'aurais espérées différentes, a-t-il ajouté, nous devons être plus déterminés que jamais à contribuer d'une manière ou d'une autre à la réalisation d'un cessez-le-feu".

S/C